

REGLEMENT DU GRAND PRIX DES JEUNES

LIGUE DE PROVENCE ALPES COTE D'AZUR - SAISON 2018

Principes généraux :

-Le Grand Prix des Jeunes prend en compte les tableaux de simples des épreuves **11 ans, 12 ans, 13/14 ans 15/16 ans et 17/18 ans** filles et garçons des tournois de clubs affiliés au Circuit du Grand Prix des Jeunes de la Ligue de Provence Alpes Côte d'Azur.

-Le Grand Prix des Jeunes prend en compte les tableaux de simples des épreuves des tournois **Orange** et **Vert**.

-Les Tournois Formats Courts Jeunes ne sont pas pris en compte dans les épreuves du Grand Prix des Jeunes.

Objectifs du Grand Prix des Jeunes :

-Assurer une cohérence et regrouper les différents tournois jeunes de la Ligue de Provence Alpes Côte d'Azur.

-Classer les participants à partir de la catégorie 11 ans.

-Désigner le premier du Grand Prix dans chaque année d'âge à partir de la catégorie 11 ans

-Qualifier les enfants pour :

*le Master's Régional (11/12 ans et 13/14 ans)

*le Trophée Régional (11 ans et 13 ans)

*Master's Départemental (voir règlement du Comité Départemental)

-Le Grand Prix des Jeunes permet également de recenser les enfants âgés de 8-9-10 ans jouant des compétitions individuelles Orange et Vert. Il peut être également un critère d'évaluation et de sélection pour l'Equipe Technique afin d'assurer les sélections pour les Trophées Régionaux.

Remarque : Les Championnats individuels 15/16 ans et 17/18 ans suivent des organisations différentes du Masters/Trophées Régionaux.

Règlement général :

Article 1. Rôle de la Commission Sportive Transitoire

-Elle administre dans son ensemble le Grand Prix des Jeunes sous l'autorité de son Président.

-Elle supervise l'harmonisation des tournois gérée par les comités départementaux

-Elle homologue et organise le Master's Régional.

Article 2. Homologation des Tournois

Les clubs souhaitant organiser un tournoi Jeunes en Ligue de Provence Alpes Côte d'Azur doivent :

-Respecter les règlements des tournois de la Ligue de Provence Alpes Côte d'Azur et les présents règlements du Grand Prix des Jeunes sous peine de non homologation du tournoi des jeunes l'année suivante.

-Saisir la demande d'homologation via ADOC dans le délai établi.

-Les tournois jeunes sont sélectionnés en fonction de leur accueil, de leur bon fonctionnement, des délais et qualité de transmission des résultats.

-La liste de ces tournois figure sur le site internet du Grand Prix des Jeunes de la Ligue de Provence Alpes Côte d'Azur (grandprixdesjeunes.com)

Article 3. Organisation d'un tournoi Jeunes

-La gestion des tournois Jeunes est laissée à un Juge Arbitre d'une qualification JAT2 ou supérieure, comme le prévoit l'article 17-Alinéa 2 des RS. Ce Juge Arbitre assume la direction effective de la compétition et respecte les règles et les délais administratifs demandés par la Commission Sportive Transitoire et le CTR coordonnateur. Il est fortement recommandé que le Juge Arbitre soit épaulé par des assistants (pouvant être d'une qualification inférieure).

-Un JAT1 est autorisé à diriger une compétition par couleur (Orange ou Vert).

-En cas d'erreur de saisie AEI découverte après la clôture du tournoi, le juge-arbitre doit prévenir le Service Compétition de la Ligue qui adressera ensuite le correctif au Gestionnaire du Grand Prix.

Article 4. Inscriptions et engagements des Joueurs

- Le montant maximum de l'inscription est fixé à 13euros. Les inscriptions par internet sont possibles selon les tournois via Mon Espace Tennis, la participation au tournoi devant être validée par le règlement des droits d'engagements.

-Le Juge Arbitre est tenu de refuser les inscriptions des enfants ne respectant pas les règles médicales de surclassement, sa responsabilité étant engagée.

-La participation à deux tableaux de catégories différentes est autorisée (pour les tournois 11 ans et plus) ; cependant le Comité de tournoi peut la refuser s'il juge la programmation des parties incompatible avec cette contrainte supplémentaire.

Il peut aller jusqu'à retirer le joueur d'un tableau si le tournoi a pris du retard. Les points acquis dans chacun d'eux sont comptabilisés.

-Il est demandé aux Juges Arbitres de faire un prévisionnel des convocations du tournoi et d'apporter une attention particulière au niveau de la programmation pour des joueurs ayant de longs déplacements ou des joueurs faisant partie des tournées organisées par les clubs.

-Enfin, dans la mesure du possible, il est demandé que les tournois Orange/Vert et les tournois 11 ans et plus soient organisés sur des périodes différentes.

Article 5. Constitution des Tableaux

-Pour l'ensemble des tournois Jeunes, les tableaux seront établis de préférence sous la forme de tableau de progression (et par poules pour les épreuves Orange/Vert).

-Cependant, dans les catégories où les effectifs sont faibles, il est fortement conseillé d'organiser une phase de poule pour les joueurs de faible classement ou de faire une épreuve de consolante/fin de tableau, l'objectif étant de faire jouer un maximum de parties à ces enfants.

-Selon les directives fédérales, la désignation des têtes de série sur l'ensemble des tableaux se base sur le classement FFT en début de tournoi. **En cas d'égalité, l'ordre est établi en fonction du classement Grand Prix dont la date de référence est le jour de la constitution du tableau par le juge arbitre(date à afficher dans le club à côté du tableau)**. A titre exceptionnel et sous réserve d'acceptation de la commission sportive transitoire, l'ordre des têtes de série se basant sur le classement GPJ peut se retrouver modifié si une tête de série rejoue au tour suivant une tête de série de son club.

-Afin d'avoir une visibilité pour l'ensemble des joueurs, y compris les joueur jouant en surclassement, le juge-arbitre doit consulter le classement regroupant l'ensemble des enfants. (Ex : Pour une épreuve 13/14 ans, il est nécessaire de prendre en compte le classement des moins de 14 ans).

Article 6. Format des parties

Le format des parties doit respecter les règlements sportifs fédéraux.

Pour les tournois Orange/Vert, des préconisations ont été réalisées par l'Equipe Technique de Ligue.

Article 7. Le Code de Conduite

-Il est demandé aux Juges Arbitres des différents tournois d'appliquer très rapidement le code de conduite à l'égard des compétiteurs pour mauvais comportement et à l'égard des parents pour intervention en cours de partie.
-Il est demandé aux Juges Arbitres d'établir une fiche de pénalité dans chaque cas (fiche disponible sur le site de la ligue ou en fin de guide).

-Cette fiche sera transmise à la Commission des litiges et étudiée par la CRJ qui pourra appliquer une sanction pouvant aller jusqu'au retrait de 20% du total des points avant le classement précédent le Master's Régional ou Trophée Régional.

Article 8. Attribution de points aux participants

-Toute participation victorieuse, autrement que par forfait, à partir des 1/8ème de finale, dans un tournoi Jeunes apporte à son auteur un gain de points variable selon la force du tableau et sa place dans celui-ci (vainqueur, finaliste, etc.). Cf.Barème de calcul ci-dessous.

Article 9. Classement individuel d'un joueur

-Il est obtenu par classement des bilans des joueurs d'une même année d'âge.
-Les enfants entreront dans le classement du Grand Prix des Jeunes dès le passage dans la catégorie 11 ans avec leurs points acquis dans les catégories inférieures.
-A partir de la catégorie 11 ans, le classement individuel par année d'âge prend en compte, d'une part les résultats obtenus dans l'année d'âge, d'autre part ceux obtenus dans les années d'âges supérieures (jusqu'aux épreuves 17/18 ans).

Article 10. Bilan en points d'un joueur

-Le bilan est la somme des points correspondant aux trois meilleurs résultats obtenus sur les 52 dernières semaines.

Par conséquent, chaque résultat de tournoi est conservé pendant 52 semaines, puis effacé (le lundi) du palmarès des joueurs qui y ont marqué des points.

Le total pouvant être ensuite diminué des pénalités pour forfaits éventuels.

Article 11. Pénalités pour forfait

-Tout forfait en cours de tournoi entraîne pour son auteur la perte de points acquis dans ce tournoi, (sauf circonstances exceptionnelles étudiées par la CRJ, la décision étant entérinée par le Bureau de Ligue).

Article 12. Abandon après une victoire

-Un joueur qui abandonne le tournoi après une victoire, sans avoir prévenu le juge arbitre, perd les points qu'il a marqué.

Cas particuliers : Attribution de points

-Cas 1 : abandon après une demi-finale gagnée et forfait excusé, le joueur abandonnant marque les points du demi-finaliste.

Le joueur remplaçant en finale (LL) marque :

- en cas de victoire, les points du vainqueur,
- en cas de défaite, les points $[(1,0 + 1,6)/2] * \text{force tableau}$.

-Cas 2 : tours passés par forfait.

Le joueur parvenant en finale ayant passé par forfait la demi-finale marque :

- en cas de défaite, les points $[(0,6 + 1,6)/2] * \text{force tableau}$.

Article 13 : Utilisation du Grand Prix des Jeunes pour les 8-9-10 ans

-Les enfants marqueront des points dans les tournois homologués Orange/Vert.

-De 8 à 10 ans, le site du Grand Prix des Jeunes affichera les listes, en fonction de la catégorie d'âge, par niveau et par ordre alphabétique avec le nombre d'épreuves jouées (au moins un match gagné)

-L'Equipe Technique de Ligue peut consulter le classement des jeunes des catégories 8 ans, 9 ans, 10 ans.

Article 14 : Classement honorifique des clubs

Un classement honorifique (filles, garçons, général) des clubs sera établi grâce à la participation des enfants de 8/14 ans (date de référence fin de saison sportive).

Les 64 premiers classés du Grand Prix par année d'âge rapportent des points à leur club suivant le barème ci-dessous:

Classement Individuel	8 ans/9ans /10 ans	11ans Révolus /12 ans	13/14 ans
Premier	12	14	16
Deuxième	10	12	14
Troisième	8	10	12
Quatrième	6	8	10
5° à 8°	4	6	8
9° à 16°	2	4	6
17° à 32°	1	2	4
32° à 64°	0,5	1	2

Barème de Calcul :

Prise en compte des 3 meilleurs résultats garçons du club considéré.

Prise en compte des 3 meilleurs résultats filles du club considéré.

Formule = Points Garçons + Points Filles

1- Calcul de la force d'un tableau :

-C'est la somme des points correspondant à chaque joueur du tableau, ayant joué au moins une partie dans ce tableau. Un joueur forfait à son premier tour, n'est pas compté.

-Les joueurs non licenciés en Ligue de Provence Alpes Côte d'Azur apportent au tableau :

- En cas de classement FFT, le nombre de points correspondant à ce classement.
- Dans les autres cas le même nombre de points que le meilleur joueur battu par celui-ci correspondant à son âge/catégorie d'âge.

Voici le barème de points :

2- Valeur en points des NC par année d'âge :

Cat.	11 ans	12 ans	13 ans	14 ans
Points	0,7	0,8	0,9	1,3

3- Valeur en point des 8 ans à 10 ans classés par niveau

Age	8 ans		9 ans			
Niveau	1	2	1	2	3	4
Points	0.4	1.8	0.5	2.4	3.1	3.7

Age	10 ans				
Niveau	1	2	3	4	5
Points	0.6	2.4	3.1	3.7	5.0

4- Valeur en points des "Classés FFT"

4^{ème} Série

Clast	40	30/5	30/4	30/3	30/2	30/1
Points	1.8	2.4	3.1	3.7	5	7

3^{ème} Série

Clast	30	15/5	15/4	15/3	15/2	15/1
Points	10	14	18	22	26	30

2^{ème} Série

Clast	15	5/6	4/6	3/6	2/6	1/6	0
Points	35	40	45	50	55	60	65

5- Calcul des points attribués aux compétiteurs

a) Fonction de la Force du tableau

b) Fonction de la place acquise dans ce tableau

Vainqueur = 2,0 x force du tableau

Finaliste = 1,6 x force du tableau

1/2 finaliste = 1,0 x force du tableau

1/4 finaliste = 0,6 x force du tableau

1/8 finaliste = 0,4 x force du tableau
1/16 finaliste = 0,2 x force du tableau

6-Exemple de calcul :

Tableau de 32 joueurs avec 24 NC dont huit de 11 ans révolus, seize de 12 ans, un 15/4 de 12 ans, un 15/5 de 12 ans, trois 30 de 11 ou 12 ans, un de 30/1, un 30/2, un 30/3

Force du tableau - Points

$$\text{NC (11 ans Révolus)} = 8 \times 0,7 = 5,6$$

$$\text{NC (12 ans)} = 16 \times 0,8 = 12,8$$

Points "Classés FFT"

$$15/4 = 1 \times 18 = 18$$

$$15/5 = 1 \times 14 = 14$$

$$30 = 3 \times 10 = 30$$

$$30/1 = 1 \times 7 = 7$$

$$30/2 = 1 \times 5 = 5$$

$$30/3 = 1 \times 3,7 = 3,7$$

$$\text{TOTAL POINTS} = 96,1$$

Points aux joueurs

$$\text{Vainqueur} = 96,1 \times 2,0 = 192,2 \text{ arrondi à } 192$$

$$\text{Finaliste} = 96,1 \times 1,6 = 153,76 \text{ arrondi à } 154$$

$$1/2 \text{ finaliste} = 96,1 \times 1,0 = 96,1 \text{ arrondi à } 96 \text{ etc.}$$